

## PERIODE D'OBSERVATION EN ENTREPRISE

<b>Quel Public ?</b>	<b>Un jeune scolarisé</b> en classe de 4 <sup>ème</sup> , de 3 <sup>ème</sup> jusqu'en terminale <b>Aux étudiants</b> de l'enseignement supérieur.
<b>Quelle Entreprise ?</b>	<b>Tous secteurs d'activité</b> et toutes entreprises relevant des activités des Chambres consulaires.
<b>Quand ?</b>	Pendant les <b>vacances scolaires</b> <u>selon le calendrier officiel du rectorat</u> , y compris en juillet et août.
<b>Quelle durée ?</b>	<b>De 1 à 5 jours</b> , entre lundi et samedi.  Plusieurs stages possibles, à raison de 5 jours au total, par période de vacances scolaires.  La durée maximale, par jour, est de <b>6 h</b> pour les jeunes de <b>moins de 15 ans</b> <b>7 h maximum, au-delà de 15 ans</b>
<b>Pourquoi ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Découvrir l'entreprise, ses métiers et <b>rencontrer des professionnels</b></li> <li><b>Connaitre le métier</b>, les activités et l'environnement professionnel</li> <li><b>Construire son projet professionnel</b></li> <li><b>Mettre en place un futur parcours en apprentissage</b></li> </ul>
<b>Quelles démarches ?</b>  <b>« C'est simple et rapide ! »</b>	<p><b>Demander la convention par mail auprès du contact de la Chambre consulaire dont dépend l'entreprise d'accueil du jeune en stage, à savoir :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Chambre d'Agriculture</b> pour les Entreprises agricoles</li> <li>➤ <b>Chambre de Commerce et d'Industrie</b> pour les entreprises inscrites uniquement au registre du commerce et des sociétés, les professions libérales, les associations et les institutions</li> <li>➤ <b>Chambre de Métiers et de l'Artisanat</b> pour les Entreprises inscrites au Répertoire de Métiers (y compris les doubles inscrits) – Artisans</li> </ul> <p>Les contacts en Pays de la Loire figurent au verso de cette fiche.</p> <p><b>Imprimer et compléter</b> lisiblement et signer la convention en 2 exemplaires entre l'entreprise d'accueil, l'élève et son représentant légal (si mineur).</p> <p><b>Retourner la copie d'une des conventions par mail</b> de préférence à la Chambre consulaire. <u>Vérifier les délais de retour page 3 de la convention</u></p> <p>La convention examinée par la Chambre consulaire est ensuite renvoyée à l'élève, aux parents ou à l'entreprise qui se charge d'en informer l'autre partie.</p> <p><b>Au terme du processus, l'entreprise, le jeune / ses parents et la Chambre consulaire seront en possession d'un exemplaire.</b></p>

## Vos Contacts

### 44 - Entreprises en Loire- Atlantique

**Chambre d'Agriculture**

Fabienne HOARAU 02 43 67 36 64 fabienne.hoarau@pl.chambagri.fr

**Chambre de Commerce et d'Industrie**

Michèle LE PORT 02 40 44 60 00 info.clients@nantesstnazaire.cci.fr

**Chambre de Métiers et de l'Artisanat**

Une équipe de conseillers 02 40 18 96 96 poledev44@artisanatpaysdelaloire.fr

### 49 - Entreprises en Maine et Loire

**Chambre d'Agriculture**

Fabienne HOARAU - 02 43 67 36 64 fabienne.hoarau@pl.chambagri.fr

**Chambre de Commerce et d'Industrie**

Dominique LÉBOUVIER  
Christine PENOT 02 41 20 49 00 contrat.apprentissage@maineetloire.cci.fr

**Chambre de Métiers et de l'Artisanat**

Une équipe de conseillers 02 41 22 61 56 poledev49@artisanatpaysdelaloire.fr

### 53 - Entreprises en Mayenne

**Chambre d'Agriculture**

Fabienne HOARAU 02 43 67 36 64 fabienne.hoarau@pl.chambagri.fr

**Chambre de Commerce et d'Industrie (Maine-et-Loire)**

Isabelle ARRIAU 02 41 20 53 15 isabelle.arriau@paysdelaloire.cci.fr

**Chambre de Métiers et de l'Artisanat**

Une équipe de conseillers 02 43 49 88 54 poledev53@artisanatpaysdelaloire.fr

### 72 - Entreprises en Sarthe

**Chambre d'Agriculture**

Fabienne HOARAU 02 43 67 36 64 fabienne.hoarau@pl.chambagri.fr

**Chambre de Commerce et d'Industrie**

Adelaïde DELACOU 02 43 40 60 95 adelaidedelacou@lemans.cci.fr  
Charlène DUCROS 02 43 40 60 71 charlene.ducros@lemans.cci.fr  
Hélène STAMPINSKI 02 43 40 60 74 helene.stampinski@lemans.cci.fr  
Christelle BUON 02 43 40 60 80 christelle.buon@lemans.cci.fr  
07 60 53 53 71

**Chambre de Métiers et de l'Artisanat**

Une équipe de conseillers 02 43 50 13 70 poledev72@artisanatpaysdelaloire.fr

### 85 - Entreprises en Vendée

**Chambre d'Agriculture**

Fabienne HOARAU 02 43 67 36 64 fabienne.hoarau@pl.chambagri.fr

**Chambre de Commerce et d'Industrie**

Rose-Marie MARIONNEAU 02 51 45 32 33 apprentissage@vendee.cci.fr

**Chambre de Métiers et de l'Artisanat**

Une équipe de conseillers 02 51 36 53 00 poledev85@artisanatpaysdelaloire.fr